

# PREMIÈRES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2017  
**en mairie**

Merci de vous munir :

- des photocopies du livret de famille : page de l'enfant et page des parents (copies possibles en mairie)
- d'une copie du carnet de santé (vaccins)
- d'un justificatif de domicile  
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer).

